

Délibération du Conseil Communautaire



Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2022/152: (code nomenclature /3.1)

DATE : 28 Septembre 2022

RAPPORTEUR : Patrick Lachaud

OBJET : Acquisition d'un foncier à vocation économique à Villetoureix

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la Commission développement économique et touristique, les élus ont pointé la nécessité de maîtriser le foncier économique sur le territoire de la CCPR et de saisir les opportunités qui se présentaient afin de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises.

Dans ce cadre, le terrain « Raynaud », parcelle D 2042, sur la commune de Villetoureix est actuellement en vente. Ce terrain fait 9 881 m² et est zoné UY (vocation économique). La parcelle se situe dans la servitude PM1, relative au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) de la commune de Villetoureix. Le potentiel de développement, au regard des contraintes réglementaires, est de 2 839 m².

Le montant de la vente est fixé à 25 000 euros.

En se portant acquéreur du terrain, cela pourrait permettre l'implantation d'un immobilier de type pépinière d'entreprises ou d'allotir le terrain en deux lots afin d'être revendus à des entrepreneurs ayant des projets de construction pour y développer une activité économique

Il est proposé au Conseil Communautaire d'acheter ce terrain via la signature d'un acte administratif.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

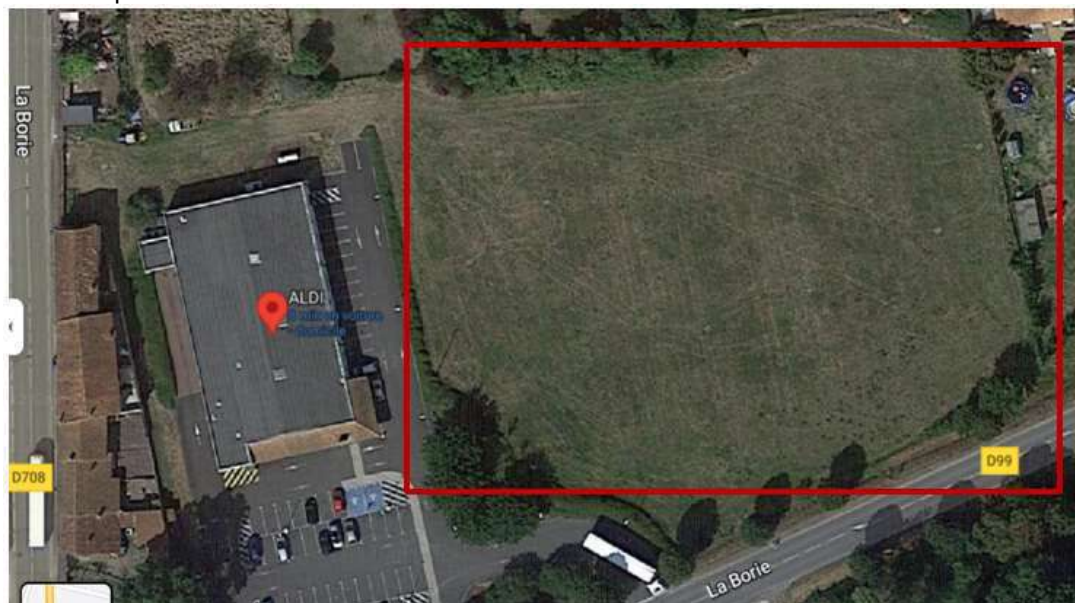
VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

CONSIDERANT qu'une consultation de France Domaine a été réalisée,

Le conseil communautaire ayant délibéré :

- Décide de se porter acquéreur du terrain sur la parcelle N°D 2042 d'une contenance de 9 881 m² appartenant à Monsieur Henri Jean RAYNAUD, domicilié à Le puy des Vignes 24600 St Martin de Ribérac.
- D'autoriser le président à signer un acte administratif
- De donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le compromis de vente, l'acte de vente et toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

Annexe : plan du terrain



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Signé électroniquement le 30/09/2022 à 14:25
par Didier BAZINET

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 2

